

Objectif n° 16 : paix, justice et institutions efficaces

Le seizième objectif concerne trois thèmes étroitement liés que sont les questions d’État de droit, de qualité des institutions et de paix. Pour la France, les enjeux majeurs renvoient aux questions d’accès à la justice, d’insécurité et de criminalité, ainsi qu’à la confiance dans les institutions. Les sociétés démocratiques connaissent une évolution importante depuis plusieurs dizaines d’années du fait de l’importance croissante des pouvoirs économiques ou de l’utilisation massive des outils numériques qui modifie la place des citoyens dans les systèmes d’information et de décision. L’évolution concomitante du rôle de l’État a pu fragiliser la confiance des citoyens dans les institutions, comme le montre l’augmentation des taux d’abstention aux élections.

Homicides

En 2024, le nombre d’homicides baisse pour la première fois depuis 2020 en France et atteint 980 victimes (–2 % par rapport à 2023). Considéré sur la période 2022-2024 pour une plus grande robustesse dans les comparaisons territoriales, le taux d’homicides par habitant atteint 1,5 homicides pour 100 000 habitants en cumul sur ces trois années en France ► [Pour en savoir plus](#).

► **À retenir**

- En Occitanie, le taux d’homicides est proche de la moyenne nationale, loin derrière les départements d’outre-mer, la Corse et Provence-Alpes-Côte d’Azur ► [figure 1](#).

► 1. Taux d’homicides moyen par région sur la période 2022-2024

Région	Nombre d’homicides pour 100 000 habitants
Guyane	18,6
Guadeloupe	8,3
Martinique	8,1
Mayotte	6,0
Corse	3,9
Provence-Alpes-Côte d’Azur	2,5
La Réunion	2,0
Île-de-France	1,3
Occitanie	1,3
Bretagne	1,2
Hauts-de-France	1,2
Normandie	1,2
Auvergne-Rhône-Alpes	1,1
Centre-Val de Loire	1,1
Pays-de-la-Loire	1,1
Bourgogne-Franche-Comté	1,0
Grand-Est	1,0
Nouvelle-Aquitaine	1,0
France	1,5

Sources : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie entre 2022 et 2024 ; Insee, recensement de la population 2022 (recensement de la population 2017 pour Mayotte).

Confiance de la population dans les institutions

La participation aux élections permet d'approcher l'implication des citoyens dans les institutions et les grands débats collectifs et, plus généralement, dans l'exercice de la démocratie. Elle est aussi un reflet de la bonne santé du système politique et de la confiance que les citoyens lui accordent. À l'inverse, l'abstention, si elle ne peut être systématiquement considérée comme une forme de non-citoyenneté ou d'insatisfaction, illustre une forme, sinon de désintérêt, du moins de désaffection d'une partie de la société vis-à-vis des grands enjeux de la vie publique.

► À retenir

- En Occitanie, les élections de 2017 et de 2022 sont marquées par un net recul du vote systématique (–13 points par rapport aux élections précédentes). Le vote systématique était majoritaire lors des élections présidentielle et législatives de 2002, 2007 et 2012 ► [figure 2](#).
- La participation systématique est plus fréquente dans l'ouest de la France ► [figure 3](#).
- L'abstention systématique progresse fortement entre 2017 et 2022 chez les ouvriers et les inactifs autres que les retraités. Le vote systématique demeure plus fréquent chez les retraités et les cadres ► [figure 4](#).
- Les personnes âgées de 25 à 79 ans s'abstiennent de voter moins systématiquement dans la région qu'en France métropolitaine ► [figure 5](#).

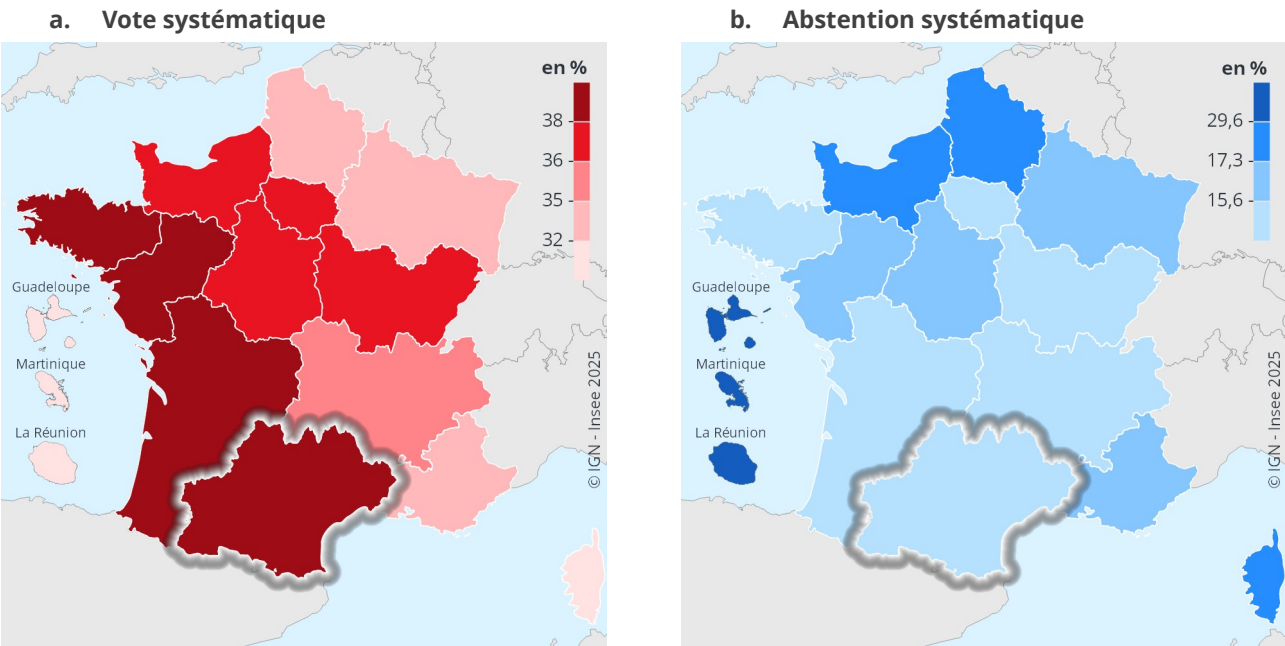
► 2. Participation aux élections présidentielle et législatives en Occitanie de 2002 à 2022

	en %				
Participation aux élections	2002	2007	2012	2017	2022
Abstention systématique	11,1	8,0	9,6	12,7	15,3
Vote intermittent	37,1	39,1	38,6	48,9	46,7
dont au moins aux deux tours de la présidentielle	56,5	77,8	73,9	75,2	71,4
dont au moins aux deux tours des législatives	16,7	5,4	7,0	4,9	6,5
Vote systématique	51,8	52,8	51,8	38,4	38,0

Lecture : En 2022, 46,7 % des inscrits sur les listes électorales d'Occitanie ont voté au moins une fois mais sans voter à tous les tours de scrutin ; 71,4 % d'entre eux ont voté aux deux tours de la présidentielle.

Source : Insee, enquêtes sur la participation électorale de 2002, 2007, 2012, 2017 et 2022.

► 3. Participation aux élections présidentielle et législatives de 2022

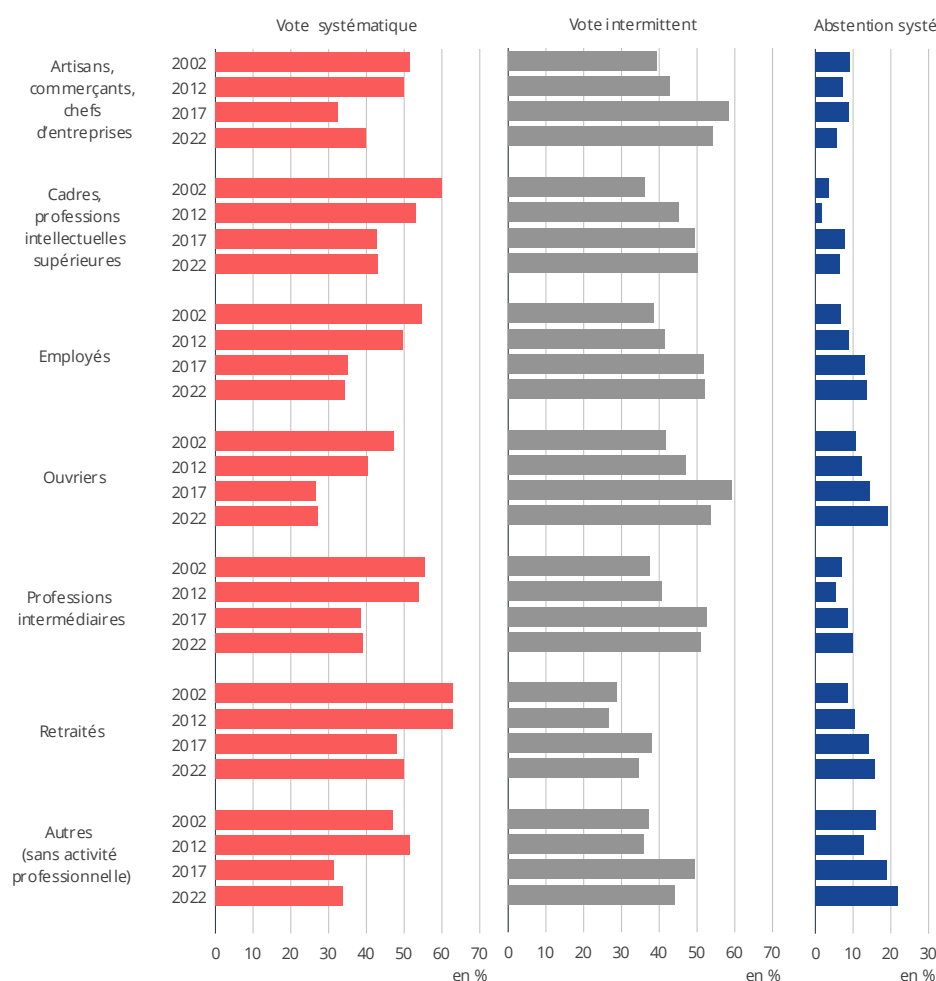


Note : Les inscrits sont répartis entre ceux qui votent à tous les tours, à la fois de la présidentielle et des législatives (vote systématique), ceux qui ne votent à aucun scrutin (abstention systématique) et ceux qui votent de façon intermittente. La taille de l'échantillon n'est pas suffisante pour une exploitation pour la Guyane et Mayotte.

Champ : Personnes résidant dans la région (ou en France) en 2020 et inscrites sur les listes électorales en 2022.

Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2022.

► 4. Participation et abstention par catégorie socioprofessionnelle en Occitanie en 2002, 2012, 2017 et 2022



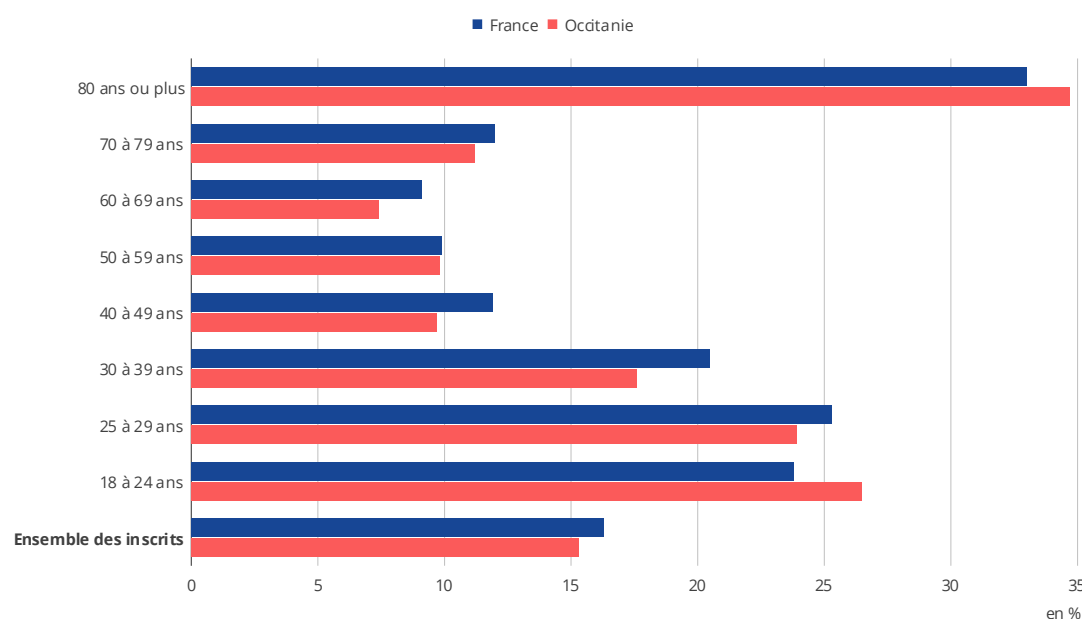
Avertissement : L'information sur les catégories socioprofessionnelles n'est pas exploitable dans l'enquête sur la participation électorale en 2007.

Lecture : En 2002, plus de 50 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont allés voter à l'ensemble des scrutins (présidentiel et législatifs) ; en 2022, ils ne sont que 40 %.

Champ : Personnes âgées de 25 ans ou plus, résidant dans la région et inscrites sur les listes électorales. En raison d'un échantillon trop restreint pour l'Occitanie, les données relatives aux agriculteurs exploitants ne sont pas diffusées.

Source : Insee, enquêtes sur la participation électorale de 2002, 2012, 2017 et 2022.

► 5. Taux d'abstention systématique en Occitanie et en France métropolitaine, selon l'âge en 2022



Lecture : En 2022, 34,7 % des inscrits sur les listes électorales d'Occitanie de 80 ans ou plus se sont abstenus à chaque tour des élections présidentielle et législatives ; à l'échelle de la France, ils sont 33 %.

Champ : Personnes résidant dans la région en 2020 et inscrites sur les listes électorales en 2022.

Source : Insee, enquête sur la participation électorale de 2022.

► Pertinence des indicateurs, méthodologie

La participation aux élections est mesurée par une enquête de l'Insee sur les seuls scrutins présidentiels et législatifs.

L'abstention systématique désigne le comportement d'un électeur qui n'a participé à aucun des tours de scrutin organisés dans l'année (trois ou quatre suivant les circonscriptions).

À l'opposé, la participation systématique désigne le comportement électoral d'une personne ayant voté à tous les tours des deux scrutins.

Les électeurs intermittents sont ceux qui ont voté au moins une fois mais se sont abstenus à au moins un tour de scrutin.

► Pour en savoir plus

- « [L'abstention continue de progresser en Occitanie en 2022](#) », Insee Flash Occitanie n° 122, novembre 2022.
- « [Vingt ans de participation électorale : en 2022, les écarts selon l'âge et le diplôme continuent de se creuser](#) », Insee Première n° 1929, novembre 2022.
- « [Élections présidentielle et législatives de 2022 : seul un tiers des électeurs a voté à tous les tours](#) », Insee Première n° 1928, novembre 2022.
- « [Insécurité et délinquance en 2024 : Première photographie et atlas départemental](#) », Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), Interstats Références, janvier 2025.
- « [Indicateurs territoriaux de développement durable](#) », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère en charge de la Transition écologique).